



1344, prom. Youville
Unité 9 (2^e étage)
Orléans Ontario
K1C 2X8

GUIDE DES PARENTS

PROGRAMMES PARASCOLAIRES

2018-2019

Chez nous, ouvre tes ailes

TABLE DES MATIÈRES

HISTORIQUE	2
MISSION, VISION ET VALEURS	2
LE SLOGAN	3
ÉNONCÉ DE PROGRAMME	3
PRATIQUES DE PLANIFICATION DE PROGRAMME	7
POLITIQUE D'INCLUSION DES ENFANTS AYANT DES BESOINS PARTICULIERS	8
PROGRAMME AGRÉÉ	10
LES EXCURSIONS	10
LA LANGUE DE COMMUNICATION	10
ÉCHANGE D'INFORMATION AU SUJET DE L'ENFANT	10
LES MEMBRES	11
L'ADMISSION	11
PROGRAMME DE JOUR PROLONGÉ 4-5 ANS ET PARASCOLAIRE 6-12 ANS	11
LISTE D'ATTENTE PRIORITAIRE DE LA COCCINELLE	11
LE DOSSIER DE L'ENFANT	12
PÉRIODE D'ÉVALUATION	12
PRATIQUES D'INTERACTION POSITIVE AUPRÈS DES ENFANTS	12
LE RETRAIT DE L'ENFANT DU PROGRAMME	13
L'ANNULATION DU SERVICE	14
LA DATE DE DÉBUT ET DE FIN DE SESSION	14
LES HEURES DU PROGRAMME	14
L'ARRIVÉE	14
LE DÉPART	15
LE RETARD DES PARENTS	15
LES ABSENCES	15
LES FRAIS, LES PAIEMENTS ET LES TARIFS	15
FERMETURE IMPRÉVUE	16
LE REÇU D'IMPOT	16
LES PLACES SUBVENTIONNÉES	16
LES CONGÉS FÉRIÉS	16
LES CONGÉS SCOLAIRES ET JOURNÉES PÉDAGOGIQUES	17
LA SANTÉ	17
LES INCIDENTS GRAVES	19
LA SÉCURITÉ	20
LES VÊTEMENTS ET LES OBJETS PERSONNELS	21
LES ANNEXES	23
ANNEXE A : POLITIQUE CONCERNANT LES QUESTIONS ET LES PRÉOCCUPATIONS DES PARENTS	24
ANNEXE B: LES FRAIS ET LES PAIEMENTS	27
ANNEXE C : POUR NOUS JOINDRE / 2018-2019	28
ANNEXE D : LES LIEUX DE REFUGE D'URGENCE	29
ANNEXE D : CODE DE VIE DE LA COCCINELLE	30

Chers parents,

Bienvenue au programme parascolaire de La Coccinelle. Ce document a pour but de vous donner de plus amples renseignements sur les politiques et les règlements de notre programme parascolaire.

Notez que nous avons un Guide de parent différent pour chacun de nos programmes. Notez que le féminin sera utilisé par défaut dans ce document afin d'en alléger le contenu.

HISTORIQUE

C'est en 1983 que le Centre préscolaire Coccinelle d'Orléans (La Coccinelle) était fondé par un groupe de parents et de gardiennes d'enfants. Les premières portes ouvertes ont eu lieu en 1984 dans une portative à Orléans. En 1985, La Coccinelle déménageait dans les locaux du Mouvement d'implication francophone d'Orléans (MIFO) et implantait un programme de prématernelle préscolaire ainsi qu'un Centre de ressources pour familles francophones.

Le Centre préscolaire Coccinelle d'Orléans a été incorporé en 1989 et quelques années plus tard, soit en 1995, déménageait ses programmes au 261, avenue Tompkins. L'ouverture de son premier programme en milieu scolaire a vu le jour en partenariat avec le Conseil des écoles catholiques du Centre-Est langue française du Centre Est (CECLFCE) cette même année.

Au fil des ans, d'autres partenariats s'ajoutaient dont le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO) en 1998.

Aujourd'hui, La Coccinelle compte 13 sites répartis à Orléans, à Vars, Ottawa et Carleton Place et dessert la clientèle des enfants de 0 à 12 ans dans ses programmes poupons, bambins, préscolaires, prématernelles, parascolaires et communautaires.

À partir de septembre 2016, La Coccinelle deviendra gestionnaire de deux nouveaux sites dont un site à Ottawa.

Le 8 juin 2014, La Coccinelle a souligné ses 25 années d'existence. Elle accumule plusieurs prix d'excellence, notamment dans la catégorie «Qualité de vie en entreprise», «Soutien communautaire» et «Engagement au succès de l'intégration de l'immigration francophone».

MISSION, VISION ET VALEURS

La Coccinelle s'est dotée d'une mission, d'une vision et de valeurs organisationnelles qui ont été adoptées par le Conseil d'administration en mars 2007.

Mission

La Coccinelle est un service de garde accueillant, sécuritaire et ouvert sur la communauté francophone. Grâce à son personnel compétent et passionné, les enfants s'épanouissent dans un milieu axé sur l'apprentissage actif par l'exploration, le jeu et l'enquête.

Vision

Reconnu par son leadership, son engagement envers le développement des enfants et l'intégration de la famille dans les expériences d'apprentissages, *La Coccinelle* innove et se démarque comme organisation de choix qui répond aux besoins des enfants, des parents et de la communauté.

Valeurs organisationnelles

Les valeurs qui ont été retenues pour distinguer La Coccinelle sont les suivantes :

- Ouverture

- Dynamisme
- Engagement
- Innovation
- Respect

LE SLOGAN

Le slogan de La Coccinelle, ‘Chez nous, ouvre tes ailes’ illustre la mission de La Coccinelle, axée sur l’épanouissement des enfants.

ÉNONCÉ DE PROGRAMME

La Coccinelle a développé un énoncé de programme qui cadre avec la déclaration de principes concernant la planification des activités et la pédagogie qui désigne le document « Comment apprend-on? pédagogie de l'Ontario pour la petite enfance » (2014) comme le document à utiliser afin de guider ces programmes agréés en vertu de l'article 55 (3) de la Loi 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance. La Coccinelle doit passer en revue les politiques et procédures sur la mise en œuvre de l'énoncé de programme au moins une fois par année.

Les programmes de La Coccinelle visent à assurer des expériences de haute qualité pour les enfants en ce qui a trait à leur apprentissage, à leur développement social, affectif, physique, créatif et cognitif et à leur santé et leur bien-être.

Le document intitulé «Comment apprend-on ? Pédagogie de l’Ontario pour la petite enfance» est le guide qui oriente notre personnel dans tous les aspects de leur rôle professionnel auprès des enfants et de leur famille.

Les parents comme partenaires :

Parce que nous croyons que les parents sont des personnes compétentes, capables, remplies de curiosité, riches d’expérience et qu’ils sont les experts concernant leurs enfants, notre personnel travaille en partenariat avec eux, en tant que co-apprenants et les invite à partager leurs points de vue et leurs idées et à participer activement aux activités de nos programmes avec leurs enfants de diverses façons. La Coccinelle a une philosophie « porte ouverte » dans tous ses programmes.

Notre vision de l’enfant :

Parce que nous croyons que les enfants sont des personnes compétentes, capables de réflexion complexe, remplies de curiosité et ayant beaucoup de potentiel, la planification des activités de nos programmes encourage l’exploration et l’enquête et est basée sur les intérêts émergents des enfants, sur leurs idées, sur leurs forces et sur leurs besoins, dans le respect de leur individualité.

Notre approche pédagogique :

À La Coccinelle, la pédagogie est axée sur l’apprentissage par le jeu et l’enquête. Les activités sont planifiées à partir des idées des enfants et des observations des éducatrices et le matériel qui est mis à la disposition des enfants, est soigneusement choisi pour permettre une utilisation multiple et variée. Le personnel enrichit l’environnement pour stimuler la curiosité des enfants et pour leur permettre de pousser plus loin leurs explorations et leurs enquêtes.

L’horaire de la journée permet d’une part, des périodes de jeux autodirigés durant de longues périodes de temps sans interruption, afin que l’enfant puisse s’investir dans son exploration et d’autres part, des activités proposées par

l'éducatrice, qui permettront à l'enfant de développer des habiletés spécifiques ou de les amener plus loin dans leurs explorations et leurs enquêtes.

Notre équipe pédagogique :

À La Coccinelle, chaque éducatrice est compétente, capable, remplie de curiosité, riche d'expérience et ingénieuse. Elle nourrit des relations attentives avec les enfants et participe avec eux à la pédagogie de l'apprentissage par le jeu et par l'enquête, comme co-apprenante, en observant les enfants qui jouent, en documentant leurs observations, en interprétant leur documentation, en créant des environnements d'apprentissage qui découlent de leurs réflexions et en rendant l'apprentissage visible pour les enfants, pour les familles et pour les autres.

Perfectionnement du personnel

La Coccinelle offre des occasions de perfectionnement à son personnel par le biais de formations/ateliers/cours et des rencontres régulières ont lieu dans les programmes pour des apprentissages continus.

Nos principes de base :

À La Coccinelle, nous appliquons les six (6) principes du Cadre d'apprentissage pour les milieux de la petite enfance de l'Ontario (CAPE), dans notre pratique de tous les jours, avec les enfants, avec les familles et avec la communauté.

Voici les six (6) principes du *Cadre d'apprentissage pour les milieux de la petite enfance* du Ministère de l'éducation de l'Ontario auxquelles La Coccinelle adhère :

- Des relations positives dans la petite enfance établissent les fondements de l'apprentissage, du comportement, de la santé et du bien-être tout au long de la vie.
- Les partenariats avec les familles et les communautés sont essentielles.
- Le respect de la diversité, de l'équité et de l'inclusion est un élément vital.
- Un programme intentionnel et planifié favorise l'apprentissage.
- Le jeu et l'enquête sont des approches d'apprentissage qui tirent le meilleur parti possible de la curiosité naturelle et de l'exubérance des enfants.
- Il est essentiel de pouvoir compter sur des éducatrices et éducateurs compétents, sensibles et attentifs.

Les fondements de nos programmes :

À La Coccinelle, les enfants, les familles et le personnel, s'épanouissent dans un environnement dont les fondements sont « l'appartenance », le « bien-être », « l'engagement » et « l'expression ».

Voici comment nous appliquons ces quatre fondements dans nos programmes :

L'appartenance – Nourrir des relations et des liens authentiques

Les enfants ont un sentiment d'appartenance lorsqu'ils sont associés aux autres et qu'ils contribuent au monde qui les entoure.

À La Coccinelle, les éducatrices :

- sont attentives à l'état physique et émotionnel de chaque enfant et y répondent de manière chaleureuse et attentionnée;
- établissent des liens avec chaque enfant, en reconnaissant son individualité, sa présence et son esprit unique et en encourageant l'inclusion et un sentiment d'appartenance pour tous les enfants;
- limite le nombre de transition qu'il y a dans une journée et planifient des transitions en douceur ;
- collaborent avec le personnel de l'école afin d'assurer une continuité sans bris dans la journée de l'enfant;
- favorisent les relations entre les enfants lorsque ceux-ci amorcent et célèbrent des actes de bienveillance, y répondent et y collaborent, et font preuve de bienveillance à l'égard des autres;
- trouvent des façons d'intégrer intentionnellement les points de vue et les talents uniques des parents et de la famille élargie dans toutes les composantes du programme, de manière significative et sincère;
- établissent et entretiennent des liens réciproques constructifs avec les partenaires communautaires afin de soutenir une participation fructueuse;
- invitent les membres de la communauté à contribuer et à participer au programme et donnent aux enfants des occasions de participer et de faire des contributions significatives à la communauté d'une manière régulière.

Le bien-être – Favoriser le développement sain et le bien-être

Les enfants ont besoin d'évoluer dans des environnements qui leur permet de développer un sentiment d'identité, de santé et de bien-être.

À La Coccinelle, les éducatrices :

- proposent des environnements alimentaires positifs et sains en laissant les jeunes enfants se servir eux-mêmes durant les repas et les collations et installant des tables de collation libre pour les enfants du parascolaire, afin de permettre aux enfants de s'autoréguler au niveau de leur propre signaux internes de faim.
- sont sensibles aux états physiologiques et psychologiques des enfants, y répondent avec bienveillance et sensibilité et entretiennent une communication continue avec les parents pour collaborer au bien-être des enfants;
- proposent aux enfants des occasions quotidiennes d'être actifs physiquement en limitant les activités sédentaires prolongées et en facilitant les efforts des enfants à prendre des risques raisonnables et à tester leurs limites dans des environnements sécuritaires et stimulants;
- soutiennent les capacité d'autorégulation et de résolution de conflits des enfants, en les accompagnant dans leurs compétences de communication, en les aidant à exprimer leurs besoins et leurs émotions de façon constructive et en les aidant à choisir des comportements qui favorisent des relations interpersonnelles positives ;

L'engagement – Créer des contextes pour l'apprentissage par l'exploration, le jeu et l'enquête

Les enfants sont des apprenants actifs dont l'engagement leur permet d'explorer le monde avec leur corps, leur esprit et leurs sens.

À La Coccinelle, les éducatrices :

- conçoivent des expériences et des environnements intérieurs et extérieurs qui éveillent la curiosité, incitent à l'enquête et offrent des défis correspondant aux capacités individuelles des enfants;
- établissent des liens avec les familles et les communautés et les invitent à participer au programme pour s'assurer que les expériences et les environnements soient pertinents pour les enfants;
- considèrent l'environnement comme un troisième éducateur et proposent aux enfants une vaste panoplie de matériel conçu pour offrir de nombreuses possibilités et des objets intéressants afin qu'ils les explorent avec leurs sens, les manipulent et se livrent à des enquêtes;
- planifient des routines quotidiennes sans trop d'interruptions et de transitions de manière à maintenir un sentiment de calme et de simplicité pour les poupons et les bambins, et en offrant aux enfants plus âgés d'amples occasions, pendant des périodes prolongées, de s'adonner à des enquêtes et des jeux soutenus et complexes;
- participent avec les enfants en tant que co-enquêteurs, co-apprenants et co-planificateurs plutôt que comme directeurs ou « gardiens du savoir »;
- remettent en question leurs propres principes et stratégies et cherchent de nouvelles idées en équipe, afin de faciliter l'exploration des enfants et leur compréhension du monde qui les entoure de manières significatives;
- travaillent avec les familles et les partenaires communautaires pour s'assurer que les expériences et les environnements fournissent des expériences d'apprentissage égales pour tous les enfants par des adaptations flexibles des programmes et par un équipement ou des dispositifs spéciaux lorsque nécessaire;
- veillent à inclure dans l'environnement des enfants les concepts de littératie, de numératie et de science à travers un aménagement du matériel invitant et stimulant;
- documentent la réflexion, l'apprentissage et la compétence des enfants et rendent ces processus visibles par les enfants, les familles et les autres personnes, afin de valoriser leurs expériences et de tenir compte de leurs perspectives.

L'expression – Faciliter la communication et l'expression sous toutes leurs formes

Les enfants sont des communicateurs capables qui s'expriment de nombreuses façons.

À La Coccinelle, les éducatrices :

- établissent une communication réciproque avec les enfants et sont attentives aux communications et aux signaux divers des enfants;
- font preuve d'une écoute authentique et réagissent avec sensibilité aux communications verbales et non verbales des enfants;
- aident les enfants à communiquer les uns avec les autres en modelant des stratégies d'écoute et de conversation;
- planifient du temps, du matériel et des activités qui favorisent l'expression de soi sous toutes ses formes et qui tiennent compte des capacités des enfants;
- considèrent les activités d'art sous toutes ses formes comme un processus créatif et comme l'expression de la personnalité unique de chaque enfant et ne dictent pas aux enfants comment faire leurs créations, ni ne fournissent de modèle préparé par l'adulte, mais soutiennent les enfants dans leurs démarches et les appuient dans le processus de résolution de problème;

- sollicitent la participation des parents dans les programmes d'activités quotidiens et tiennent compte de leurs points de vue et de leurs idées pour enrichir l'expérience des enfants.

PRATIQUES DE PLANIFICATION DE PROGRAMME

Philosophie

Fort de son expérience accumulée au cours des années et inspiré par les grands théoriciens, tel que Piaget, ainsi que par les recherches scientifiques des grands penseurs modernes, les employés de La Coccinelle s'identifient à une philosophie qui les guide dans tous les aspects de leur rôle professionnel. Chaque employé est appelé à appliquer l'approche préconisée par La Coccinelle, qui est la pédagogie démocratique. La planification des activités est basée sur les intérêts émergents des enfants à partir d'observations quotidiennes. Les activités et les interventions permettront de faire progresser l'enfant, tout en respectant son niveau de développement et l'amèneront plus loin dans ses apprentissages.

Les programmes d'activités comprennent des arts créatifs, des jeux dramatiques, la lecture de contes, des activités culinaires, des activités de science, des jeux cognitifs, des jeux collectifs de grosse motricité à l'intérieur et à l'extérieur, des activités spéciales et toutes autres activités qui permettront à l'enfant de poursuivre ses explorations à travers le jeu.

Les programmes de La Coccinelle ont pour but de procurer à l'enfant des expériences de vie enrichissantes dans un milieu chaleureux qui répondra à tous ses besoins, dans le respect de son individualité et de sa culture.

Pour les enfants d'âge scolaire, la planification des activités est préparée avec les enfants pour développer l'esprit d'équipe, la collaboration et l'initiative. Les enfants participent activement aux choix des activités dans une approche émergente et dynamique

Les activités

Logés dans douze écoles de langue française, les programmes parascolaires de La Coccinelle cherchent à répondre aux besoins des familles francophones. Le personnel appuie le mandat de l'école en créant des occasions de promouvoir l'éveil, la fierté et l'engagement à la culture franco-ontarienne pour nos jeunes.

Les activités sont variées afin de respecter les goûts, les intérêts et l'individualité de chaque enfant. La planification des activités est préparée avec les enfants pour développer l'esprit d'équipe, la collaboration et l'initiative, et est en lien avec le continuum du développement du Cadre d'apprentissage pour les milieux de la petite enfance de l'Ontario. Les enfants participent activement aux choix des activités dans une approche émergente et dynamique.

Les activités comprennent des jeux de groupe, du bricolage, du jeu dramatique, des jeux cognitifs, des jeux à l'extérieur, ainsi que des projets spéciaux (cuisine, sorties, construction, etc.). Lors du jeu libre, les enfants pourront compléter leurs devoirs s'ils le désirent dans la mesure où ceci n'empêche pas le déroulement normal des activités.

La grille d'observation et de planification des activités:

Chaque employée est appelée à appliquer l'approche préconisée par La Coccinelle, qui est l'apprentissage par le jeu, ainsi que l'application des six (6) principes du Cadre d'apprentissage pour les milieux de la petite enfance de l'Ontario (CAPE).

La «grille d'observation» est utilisée pour planifier les activités de la semaine. Cette grille n'est pas affichée pour les parents, elle est conservée de façon confidentielle par les éducateurs et les éducatrices qui s'en serviront pour noter leurs observations et faire leur planification.

La planification des activités est basée sur les intérêts, les forces et les besoins des enfants, à partir d'observations quotidiennes, en lien avec le continuum du développement du CAPE. Les activités et les interventions permettront de faire progresser l'enfant, tout en respectant son niveau de développement et son unicité.

Les éducatrices et les éducateurs :

- bénéficient d'une période de planification journalière en équipe pédagogique pour partager avec leurs collègues leurs observations et pour planifier un curriculum d'activités, d'après leurs observations des intérêts et des défis des enfants de leur groupe, en tenant compte du Continuum du développement, dans le but de favoriser le développement optimum de chaque enfant;
- tiennent compte des besoins individuels des enfants du groupe;
- connaissent les intérêts des enfants pour les inclure dans la planification des activités;
- documentent les progrès des enfants;
- tiennent compte des forces des enfants;
- font une planification basée sur la connaissance de chaque enfant de son groupe;
- font une planification qui englobe les domaines sociaux, affectifs, cognitifs, physiques, linguistiques et de communication et qui est basée sur le «Continuum du développement»;
- aménagent l'environnement intérieur et extérieur de manière à y mettre de l'équipement et du matériel qui facilitent l'apprentissage et le développement des enfants de leur groupe.

Le tableau de planification des activités hebdomadaires :

Le tableau de planification des activités hebdomadaires est affiché à la vue des enfants et des parents. On y retrouve les activités qui ont été faites durant la semaine avec les enfants.

Le tableau est divisé en six (6) sections qui comprennent les activités du domaine physique, les activités du domaine social, les activités du domaine affectif, les activités du domaine de la communication, les activités du domaine cognitif, ainsi que les projets à long terme.

Ces activités ont été choisies avec les enfants et suite aux observations et à la documentation des éducateurs et des éducatrices.

Les compétences touchées par chacune des activités inscrites sur le tableau sont indiquées.

Lorsque la planification des activités qui étaient proposées aux enfants a été modifiée pour mieux répondre aux intérêts émergents des enfants, le personnel inscrit sur le tableau l'activité qui a été faite en remplacement de l'activité qui avait été prévue ou qui avait été proposée aux enfants.

POLITIQUE D'INCLUSION DES ENFANTS AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

La politique d'inclusion des enfants ayant des besoins particuliers a pour but de promouvoir l'égalité des chances et d'offrir un milieu de vie normalisant et stimulant pour l'enfant ayant des besoins particuliers, ainsi qu'à sa famille, le tout, en permettant aux autres enfants fréquentant la garderie de comprendre les différences et de vivre des échanges

positifs avec les autres. L'accueil des enfants à besoins particuliers fait partie de la philosophie et des valeurs de La Coccinelle.

Au besoin, les Services d'intégration pour jeunes enfants (SIJE) nous offrent de l'appui pour intégrer des enfants ayant des besoins particuliers âgés de 3 mois à 10 ans dans nos services de garde conditionnellement aux critères d'admissibilité du SIJE. La coordonnatrice du programme, avec l'autorisation du parent, pourrait faire une demande d'appui auprès du SIJE pour appuyer l'intégration de l'enfant dans nos programmes et selon les recommandations du SIJE ou selon les besoins particuliers de l'enfant, un plan d'action pourra être mis sur pied et appliqué par le personnel de La Coccinelle afin d'aider l'enfant dans son processus d'intégration.

Malgré la volonté d'inclusion de La Coccinelle et malgré la politique d'inclusion des enfants à besoins particuliers de La Coccinelle, les situations ci-dessous pourraient faire en sorte que nous ne puissions pas admettre certains enfants à besoins particuliers dans nos programmes ou que nous devons retirer un enfant à besoins particuliers de nos programmes :

- La nature des besoins particuliers dépasse l'expertise du personnel en place ;
- L'accessibilité aux activités et aux locaux constituerait un problème pour l'enfant ;
- L'enfant a des problèmes complexes de santé que notre programme est incapable de satisfaire ;
- L'enfant a besoin d'un ratio de 1 pour 1 et La Coccinelle ne reçoit pas la subvention nécessaire pour répondre à ce besoin de ressource humaine supplémentaire;
- La Coccinelle ne peut avoir accès aux ressources externes qui seraient nécessaires à l'intégration et à l'inclusion de l'enfant (éducatrices-ressources, physiothérapeutes, etc);
- Malgré la mise en application d'un plan d'action visant à aider l'enfant à besoins particuliers à s'intégrer dans notre programme, l'enfant manifeste ou continue de manifester des comportements mettant à risque sa propre sécurité ou la sécurité des autres enfants ou du personnel.

Objectifs de l'intégration pour l'enfant ayant des besoins particuliers :

- Permettre à l'enfant d'avoir des interactions sociales à l'intérieur d'un milieu de vie « normalisant ».
- Permettre à l'enfant de se développer globalement et d'accroître ses apprentissages en regard de ses besoins.
- Permettre à l'enfant d'acquérir une autonomie dans tous les aspects de la vie quotidienne.

Objectifs de l'intégration pour les parents de l'enfant ayant des besoins particuliers :

Nous considérons que les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant. Nous les reconnaissons comme étant notre principale ressource, puisque ce sont eux qui connaissent le mieux leur enfant. Nous jugeons que leur collaboration est essentielle à la réussite de l'intégration de leur enfant.

Objectifs de l'intégration pour les autres enfants fréquentant la garderie :

- Développer une sensibilité au vécu des enfants à besoins particuliers;
- Développer des habiletés d'entraide;
- Développer des attitudes de tolérance et d'ouverture envers les différences humaines.

La philosophie de La Coccinelle est développée selon les principes de base suivants :

- L'enfant est au cœur de nos actions;
- L'enfant est unique et se développe à son propre rythme;
- L'enfant est le premier agent de son développement;
- L'enfant apprend par le jeu et par imitation;
- La communication régulière entre le personnel et les parents est essentielle au développement de l'enfant;

- L'ouverture sur la communauté est dans le meilleur intérêt de l'enfant et contribue à son épanouissement.

PROGRAMME AGRÉÉ

Tous les programmes de La Coccinelle sont agréés, ce qui signifie que nous avons un permis d'exploitation reconnu par le Ministère de l'éducation et que nous appliquons dans tous nos services la Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance. De plus, nos programmes et nos installations sont inspectés une fois par année par une conseillère du Ministère de l'éducation ainsi que le Bureau de santé et d'incendie de la Ville d'Ottawa (pour les sites à Ottawa) et Lanark, Leeds Grenville Public Health Unit et le Town of Carleton Place Fire Department (pour le site J.-L.-Couroux) pour le renouvellement de nos permis d'exploitation.

Conformément à cette loi, nous embauchons du personnel formé en éducation de la petite enfance selon les ratios exigés par le Ministère de l'éducation et nous respectons les ratios enfants/éducatrices prescrits par la Loi dans tous nos programmes.

Le ratio enfants/éducatrice est comme suit :

13 enfants du jardin d'enfants (maternelle et jardin) pour 1 éducatrice

15 enfants de 6 à 9 ans pour 1 éducatrice

20 enfants de 9 à 12 ans pour 1 éducatrice

LES EXCURSIONS

À certaines occasions au cours de l'année, le personnel pourrait choisir d'enrichir le programme avec une excursion en autobus, à bicyclette, etc, soit à un événement spécial ou à un endroit particulier. Avant l'excursion, un formulaire d'autorisation sera remis aux parents sur lequel seront indiqués les détails de la sortie. Le formulaire doit être retourné au personnel du programme avant la date limite précisée afin que l'enfant puisse participer à l'activité. Des excursions à pied à proximité de l'école pourraient être effectuées sans préavis avec les enfants dont les parents ont signé le formulaire « Autorisation et acceptation des règlements », dans la section réservée à cet effet.

LA LANGUE DE COMMUNICATION

Compte tenu de notre mission francophone, la langue de communication avec les enfants est le français en tout temps. La communication écrite se fera en français en tout temps. La distribution de la correspondance est envoyée par courriel et affiché sur le tableau de communication aux parents. Les parents unilingues anglophones auront la responsabilité de s'informer auprès de leur éducatrice ou de leur coordonnatrice lorsqu'une correspondance écrite sera distribuée et qui voudront en connaître le contenu. Le personnel est encouragé à communiquer verbalement dans la langue du parent dans la mesure du possible lorsque nécessaire.

Dans des cas d'urgence et de sécurité où nous devons communiquer de l'information aux parents, une affiche sera préparée en anglais pour avertir le parent unilingue anglophone qui viendrait chercher l'enfant de s'adresser à la coordonnatrice ou à sa remplaçante pour obtenir l'information.

ÉCHANGE D'INFORMATION AU SUJET DE L'ENFANT

Toute correspondance ou échange d'information concernant l'enfant ne sera faite qu'auprès des parents légaux de l'enfant ou de ses tuteurs légaux. Dans le cas de parents séparés, La Coccinelle communiquera aux deux parents toutes informations concernant le possible retrait de l'enfant de nos programmes pour le non-respect des politiques ou des règlements de La Coccinelle et une ordonnance de la cour ou une entente écrite et signée par les deux parents sera exigé pour toute demande particulière concernant l'enfant.

Si une autre personne que les parents ou tuteurs légaux souhaite être impliquée dans l'échange d'information au sujet de l'enfant, une permission écrite venant des deux parents ou des tuteurs légaux de l'enfant devra être fournie à la coordonnatrice de l'enfant.

Pour toutes demandes nécessitant une lettre provenant de La Coccinelle au sujet des services rendus à votre enfant, la demande doit être faite par courriel à admin@lacoccinelle.com et sera traitée dans un délai de 10 jours ouvrables. Un document justifiant votre demande pourrait vous être demandé.

La Coccinelle ne divulguera pas aux parents ou tuteurs légaux d'un enfant quelconque information concernant la fréquence à laquelle les personnes autorisées à venir déposer et chercher un enfant le font, ni concernant les heures d'arrivée et de départ d'un enfant, à moins d'y être contrainte par la loi.

LES MEMBRES

Le parent ou tuteur est membre de La Coccinelle lorsqu'un de ses enfants est inscrit à un des programmes de La Coccinelle et lorsqu'il a défrayé la cotisation annuelle prescrite, pour la durée de douze (12) mois représentant l'année financière en cours (1 juillet 2018 au 30 juin 2019). Le parent membre de La Coccinelle devient automatiquement membre votant pour l'assemblée générale annuelle (AGA) et peut se présenter comme membre du Conseil d'administration lors de l'assemblée générale annuelle tenue à l'automne. Lorsque le parent devient membre, il reçoit une priorité d'inscription pour ses enfants à nos programmes réguliers et au camp d'été. Le parent cesse d'être membre lorsqu'il retire son ou ses enfants de tous les programmes de La Coccinelle.

L'ADMISSION

Le fait d'être admis à un programme poupon, bambin, préscolaire ou prématernelle dans une école d'un conseil scolaire ne constitue pas une garantie que l'enfant pourra fréquenter cette école lorsqu'il commencera la maternelle. L'admission aux écoles est déterminée par la direction de cette école et par les critères d'admissibilité établis par les conseils scolaires. Toutes questions portant sur l'éligibilité de votre enfant à fréquenter une école devraient être adressées à la direction de cette école.

Pour être admis au programme parascolaire, l'enfant doit fréquenter l'école où le programme a lieu et doit être âgé entre 3.8 ans et 12 ans. Seules les inscriptions pour les programmes complets (5 jours/semaine) seront acceptées. Quoique l'admission se fasse selon le principe du "premier arrivé, premier servi", la priorité est accordée aux membres.

PROGRAMME DE JOUR PROLONGÉ 4-5 ANS ET PARASCOLAIRE 6-12 ANS

La Coccinelle est le seul responsable de la gestion et de la prestation de ces programmes.

À l'exception du programme prolongé 4-5 ans de l'école Le Prélude où ce programme est géré directement par le conseil scolaire publique.

LISTE D'ATTENTE PRIORITAIRE DE LA COCCINELLE

La Coccinelle offre à ses membres la priorité d'inscription à ses programmes. Cette politique s'applique à tous les enfants de la famille (frères et sœurs) d'un enfant déjà inscrit à un de nos programmes. Pour inscrire le nom d'un enfant (frère ou sœur) sur notre liste d'attente prioritaire, vous devez remplir le formulaire 'LISTE D'ATTENTE PRIORITAIRE' et le remettre à votre coordonnatrice. Vous trouverez une copie de ce formulaire dans votre trousse d'inscription. Veuillez noter que si vous avez une subvention pour un enfant dans un de nos programmes, ceci ne garantit pas une place subventionnée pour un autre de vos enfants qui serait prioritaire (voir la section «les places subventionnées»).

LE DOSSIER DE L'ENFANT

Le parent qui désire inscrire son enfant dans un programme de La Coccinelle doit remplir et remettre sa trousse d'inscription complète une semaine avant que l'enfant débute le programme. C'est la responsabilité du parent de s'assurer de la mise à jour des informations pertinentes durant l'année (numéros de téléphone, adresse, personnes autorisées à venir chercher l'enfant) Il est important d'aviser votre coordonnatrice lorsque vous changez de numéro de téléphone ou d'adresse courriel afin que nous puissions vous rejoindre en cas d'urgence.

PÉRIODE D'ÉVALUATION

Tout enfant inscrit au programme parascolaire de La Coccinelle est sujet à une période d'évaluation d'un mois afin d'observer son intégration. La coordonnatrice pourrait exiger le retrait avec préavis de quatre (4) semaines d'un enfant qui démontre des difficultés d'adaptation. Dans des circonstances exceptionnelles où l'enfant aurait, de façon répétitive, démontré des comportements dangereux mettant à risque sa sécurité ou la sécurité des autres enfants, ou celle du personnel de La Coccinelle, un retrait immédiat pourrait être exigé et ce, sans préavis.

PRATIQUES D'INTERACTION POSITIVE AUPRÈS DES ENFANTS

Le personnel du programme veillera à encourager une action positive lorsque l'enfant démontre un comportement inacceptable.

Lorsqu'un enfant démontre un comportement inacceptable, son éducatrice le reprendra, lui expliquera pourquoi son comportement est inacceptable et lui indiquera le ou les bons comportements à adopter.

L'éducatrice choisira ensuite, selon la gravité du comportement, de laisser l'enfant continuer l'activité en cours ou de diriger l'enfant vers une autre activité, tout en assurant une surveillance accrue de l'enfant.

Si le comportement négatif de l'enfant persiste, la situation est discutée avec le superviseur afin qu'une autre approche puisse être choisie ou qu'un plan d'intervention individuel soit élaboré pour l'enfant. Voir le « Code de vie » de La Coccinelle en [Annexe E](#) pour les procédures de gestion du comportement et la section 'Plan d'intervention individuel' pour le processus de mise en application du plan d'intervention.

Un formulaire du Ministère de l'éducation expliquant les exigences au niveau des comportements des adultes auprès des enfants doit être signé par toute personne travaillant auprès des enfants dans les programmes. Le personnel doit se conformer aux règlements de l'article 48 de la Loi 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance concernant les pratiques d'interaction positive auprès des enfants et ne doit en aucun temps utiliser les pratiques interdites énoncées dans l'article 48, de la loi 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance. :

- (a) que l'enfant subisse un châtiment corporel;
- (b) que l'on restreigne physiquement l'enfant, notamment en l'immobilisant dans une chaise haute, un siège d'auto, une poussette ou un autre dispositif à des fins disciplinaires ou pour remplacer la surveillance, sauf si la contention physique vise à empêcher l'enfant de se faire mal ou de faire mal à quelqu'un d'autre et n'est utilisée qu'en dernier recours et uniquement jusqu'à ce que tout risque de blessure cesse d'être imminent;
- (c) que les sorties du centre de garde ou du local de services de garde en milieu familial soient verrouillées en vue d'enfermer l'enfant, ou l'enfermement de l'enfant dans une aire ou une salle sans la supervision d'un adulte, sauf si cet

enfermement survient pendant une situation d'urgence et est exigé dans le cadre des politiques et procédures relatives à la gestion des situations d'urgence du titulaire de permis;

(d) que l'on prenne envers l'enfant des mesures sévères ou dégradantes, qu'on ait recours à des menaces ou à un langage désobligeant, à son égard ou en sa présence, susceptibles d'humilier l'enfant, de lui faire peur ou de porter atteinte à sa dignité ou à son estime de soi;

(e) que l'enfant soit privé de la satisfaction de ses besoins fondamentaux, soit la nourriture, les boissons, l'abri, le sommeil, l'utilisation des toilettes, l'habillement ou la literie;

(f) que l'on inflige des dommages corporels à l'enfant, notamment en le faisant manger ou boire contre son gré.

Une procédure disciplinaire précise est enclenchée lorsqu'un employé ne se conforme pas aux règlements.

LE RETRAIT DE L'ENFANT DU PROGRAMME

La direction peut demander le retrait d'un enfant du programme pour les raisons suivantes :

- le payeur ne paie pas ses frais;
- la famille à trois retards;
- le parent ou tout adulte qui ne respecte pas les règlements; ou
- le parent ou tout adulte qui démontre un comportement agressif ou utilise un langage inapproprié.
- le parent ou tout adulte qui fait preuve de non-respect à l'égard d'un membre du personnel par ses gestes ou ses paroles
- le parent ou tout adulte qui menace un autre enfant que le sien sur les lieux de La Coccinelle ou qui s'adresse à lui de façon inapproprié ou intimidante

Selon la sévérité de la situation, le renvoi de l'enfant peut être immédiat.

La directrice générale se réserve le droit de retirer un enfant du programme, suite aux recommandations de la coordonnatrice ou de la gestionnaire des programmes si l'enfant éprouve des difficultés telles que :

- l'enfant ne démontre pas l'effort de communiquer et/ou de s'adapter à la langue française
- l'enfant s'intègre difficilement au groupe (par exemple, difficultés de comportements, etc.);
- le programme ne répond plus ou n'est pas adapté aux besoins de l'enfant; ou
- l'enfant démontre des comportements qui mettent à risque son bien-être, celui des autres enfants ou du personnel de La Coccinelle;
- l'enfant de maternelle et de jardin pour lequel nous avons appliqué les étapes de modification du comportement et pour lequel la situation ne s'est pas améliorée (voir code de vie ci-joint à l'Annexe E);
- l'enfant de 1^{ière} à la 6^{ième} année qui reçoit trois fiches de comportement (voir code de vie ci-joint à l'Annexe E).

PLAN D'INTERVENTION INDIVIDUEL

Avant de procéder au renvoi d'un enfant en raison de difficultés d'adaptation ou de problèmes de comportement, les procédures suivantes seront suivies :

- Les parents-tuteurs légaux de l'enfant seront informés de la mise en application d'un plan d'intervention individuel pour l'enfant.
- L'enfant sera observé par le personnel durant une (1) semaine afin de faire une collecte de données et d'information sur une grille d'observation concernant l'incidence des comportements de l'enfant. Le personnel documentera les comportements de l'enfant et tentera d'apporter des pistes de solutions pour réduire la fréquence ou éliminer le comportement.

- Une rencontre sera organisée avec les parents-tuteurs afin de présenter le plan d'intervention et de proposer les pistes de solutions.
- Pendant la mise en application du plan d'intervention, les parents-tuteurs seront informés des difficultés et devront signer toutes fiches de comportement de l'enfant.
- Si les difficultés notées persistent après deux (2) semaines d'application du plan d'intervention, une deuxième rencontre sera organisée avec les parents-tuteurs et la coordonnatrice et un avis de retrait sera remis. Selon la sévérité des difficultés, un avis de deux à quatre semaines sera accordé. La gestionnaire des programmes pourrait participer à la rencontre lorsque nécessaire. Dans des circonstances exceptionnelles où l'enfant aurait de façon répétitive, des comportements dangereux mettant à risque sa sécurité ou la sécurité des autres enfants, un retrait immédiat pourrait être exigé et ce sans préavis.

L'ANNULATION DU SERVICE

Un avis écrit de quatre (4) semaines est nécessaire lorsque le parent décide de retirer son enfant du programme et les frais de garde réguliers seront exigés durant ces quatre semaines d'avis. Cet avis doit être remis à la coordonnatrice du programme.

LA DATE DE DÉBUT ET DE FIN DE SESSION

Les programmes suivent le calendrier scolaire des écoles correspondantes.

LES HEURES DU PROGRAMME

Les programmes parascolaires sont généralement offerts du lundi au vendredi, de 7h à 18h.

L'ARRIVÉE

Avant l'école :

Il est essentiel qu'un adulte (18 ans et plus) et plus accompagne l'enfant jusqu'à son groupe et appose ses initiales et l'heure d'arrivée de l'enfant sur la feuille de présence. Ce geste assure la sécurité de l'enfant et permet aussi un contact important avec l'éducatrice. Pour les enfants de 10 ans et plus, si ceci est impossible et que le parent souhaite que l'enfant se rende à son local seul. Cependant, le parent doit compléter un formulaire d'autorisation prévu à cet effet. Le formulaire en question est disponible auprès de la coordonnatrice de programme.

Après l'école :

Pour assurer la sécurité des enfants, voici les démarches que prendra le personnel à tous les jours après l'école.

1. La coordonnatrice ou sa déléguée (la personne responsable) fera le tour des groupes afin de vérifier les absences. Il remplira le formulaire 'relevé des absences journalières'.
2. Lorsqu'un enfant est absent, la coordonnatrice vérifiera si l'absence est motivée par le parent.
3. **Si le parent n'a pas signalé l'absence de son enfant**, la personne responsable :
 - a. Consultera le personnel de l'école pour savoir si l'enfant a quitté l'école avant la fin des classes.
 - b. Téléphonerà au domicile de l'enfant.
 - c. Téléphonerà au travail de chaque parent.
 - d. Appellera les numéros de cellulaire s'il y a lieu.
 - e. Appellera la/les personne(s) à rejoindre en cas d'urgence.

4. Si aucune personne ne peut être rejointe, la personne responsable demandera de faire une annonce à l'intercom de l'école.
5. La personne responsable fera ensuite appel au personnel pour faire des recherches à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.
6. Si, après avoir suivi ces procédures, l'enfant n'est toujours pas retrouvé, la personne responsable appellera le 911.

LE DÉPART

Tout enfant inscrit à un programme parascolaire de La Coccinelle doit quitter le programme accompagné d'une personne autorisée adulte (18 ans et plus) désigné. Le personnel devra être avisé de tout changement à cet effet. Seuls les parents ou les personnes autorisées pourront quitter les lieux avec un enfant. Une pièce d'identification pourrait être exigée pour toute personne, incluant les parents, avant de quitter avec un enfant.

LE RETARD DES PARENTS

Tout parent qui est en retard (après 18 h) pour venir chercher son enfant devra payer à l'éducatrice des frais de retard soit : de 10\$ pour 0 à 5 minutes de retard et 1 \$ pour chaque minute additionnelle de retard. De plus, au deuxième retard, les parents recevront un avertissement écrit qui sera versé au dossier de l'enfant. Au troisième retard, l'enfant pourrait être retiré du programme. La direction fera preuve de souplesse et tiendra compte des raisons des retards (telles que des circonstances exceptionnelles, tempêtes majeures) avant de retirer un enfant du programme par contre, des frais de retard s'imposeront en tout temps, puisqu'il s'agit d'une pénalité et non pas de frais de garde régulier. Aucun reçu pour fin d'impôt ne sera remis pour les frais de retard.

LES ABSENCES

Le parent doit absolument aviser la coordonnatrice ou l'éducatrice en chef lorsque son enfant sera absent en contactant celle-ci par courriel ou par téléphone et en laissant un message si nécessaire. Il est à noter qu'un message laissé au secrétariat de l'école ou dans l'agenda scolaire de l'enfant ne remplace pas l'appel qui doit être fait au service de garde.

Lors d'une absence d'une semaine ou plus (vacances, maladies ou autres) le parent doit donner un avis écrit ou verbal motivant l'absence de l'enfant.

Voir les coordonnées des programmes à l'Annexe C.

LES FRAIS, LES PAIEMENTS ET LES TARIFS

Les tarifs varient selon l'horaire de l'école, l'âge de l'enfant et le service demandé.

Les tarifs pour l'année sont votés par le Conseil d'administration de La Coccinelle. La Coccinelle se réserve le droit de modifier les tarifs. Voir **Annexe B** pour les tarifs et autres informations importantes concernant les paiements

Un frais de membre de 40 \$/famille non-remboursable sera exigé lors de l'inscription et à chaque année par la suite.

Les paiements seront effectués le premier jour de chaque mois par retrait automatique selon les tarifs établis. Un chèque pour couvrir le premier paiement pourrait être nécessaire. Un frais de 25\$ sera exigé pour tout rejet et retard de paiement.

Il n'y a aucun remboursement pour les absences des enfants, pour les congés fériés, et pour les journées de fermeture des programmes préalablement établis par La Coccinelle. Pour connaître les journées de fermetures des programmes, veuillez en consulter la liste établies plus bas sous la rubrique 'LES CONGÉS FÉRIÉS ET JOURNÉES DE FERMETURE DES PROGRAMMES'.

FERMETURE IMPRÉVUE

Il n'y a aucun remboursement lors de situations imprévues où La Coccinelle doit fermer ces programmes sans préavis (ex : inondation, chauffage, électricité, etc).

LE REÇU D'IMPOT

Les reçus sont remis une seule fois, au plus tard le 28 février de chaque année. Le reçu d'impôt doit être fait au nom du ou des parent(s) payeur(s) tel que prescrit par l'Agence du revenu du Canada. Un duplicata d'un reçu pourra être émis avec préavis d'au moins 10 jours ouvrables et moyennant un frais de 15\$ par reçu. Les parents sont responsables d'aviser leur coordonnatrice de tous changements d'adresse et de tout autre changement pertinent avant le 31 décembre.

LES PLACES SUBVENTIONNÉES

Ville d'Ottawa

La Coccinelle a une entente avec la Ville d'Ottawa pour les places subventionnées. L'éligibilité pour ces places subventionnées est déterminée par la Ville d'Ottawa sur demande des parents, par contre, **il est de la responsabilité du parent de faire les démarches auprès de la Ville d'Ottawa pour obtenir une place subventionnée.** Pour de plus amples informations au sujet de l'éligibilité aux places subventionnées de la ville d'Ottawa, veuillez communiquer avec le bureau de subventions pour garde d'enfants à la Ville d'Ottawa au 613-580-9696. Vous pouvez également visiter leur site web au http://ottawa.ca/residents/childcare/ottawa/financial/index_fr.html.

Comté de Lanark

La Coccinelle a une entente avec le comté de Lanark pour les places subventionnées. L'éligibilité pour ces places subventionnées est déterminée ceux-ci sur demande des parents. Pour de plus amples informations ou pour faire une demande de subvention, veuillez communiquer avec eux au 613-267-4200 ext. 2302. Vous pouvez également visiter leur site web <http://www.county.lanark.on.ca>

LES CONGÉS FÉRIÉS

Le Centre sera fermé pour les congés fériés suivants :

Jour de l'an
Journée de la famille (3^e lundi de février)
Vendredi Saint
Lundi de Pâques
Fête de la reine
Fête du Canada
1^{er} lundi d'août
Fête du travail
Action de grâces
Jour de Noël

Lendemain de Noël

Le 24 décembre tous les programmes fermeront à midi et tous les programmes seront fermés du 25 décembre au 1^{er} janvier inclusivement.

LES CONGÉS SCOLAIRES ET JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

La Coccinelle offre un service de garde pleine journée lors des congés scolaires (camp de mars, camp de Noël, congés hors calendrier, journées pédagogiques), lorsque la demande le justifie. Des frais additionnels de 40\$ par jour par enfant, payable par chèque et remis à la date limite établie, sont applicables pour ces journées. Vous recevrez l'information nécessaire et les démarches d'inscription par l'entremise de votre coordonnatrice durant l'année scolaire.

Il n'y a aucun remboursement pour les absences des enfants inscrits à ces journées.

LA SANTÉ

Nutrition :

- a. Chaque enfant qui participe au programme parascolaire, doit apporter une collation nutritive dans une boîte à goûter rigide réfrigérée par un bloc réfrigérant (ice pack) et bien identifiée à son nom. Des exemples de menus pour la préparation des sacs-repas qui répondent au Guide alimentaire canadien sont affichés à la garderie ou sur demande
- b. Les arachides et noix ainsi que tous produits avec la mention « peut contenir des traces d'arachides ou de noix » sont strictement interdits à La Coccinelle.
- c. Compte tenu de notre approche Santé, nous demandons aux parents de ne pas envoyer de bonbons, de friandises ou de chocolat au service de garde pour partager avec les amis même lors des fêtes tel que Noël ou Halloween. Les friandises ne sont pas permises au service de garde et seront retournées à la maison. La Coccinelle pourrait choisir d'offrir des petites surprises telles que des petits cadeaux pour souligner ces occasions spéciales.
- d. Pour des raisons de sécurité entourant les situations d'allergies alimentaires des enfants fréquentant le service de garde, l'enfant ne peut arriver au service de garde avec son déjeuner en main, ni manger de nourriture avec son parent dans l'espace des casiers, dans l'entrée de la garderie ou dans les corridors.

Allergies :

- a. Une politique sur l'anaphylaxie est en place à tous les programmes de La Coccinelle. Cette politique peut être téléchargée du site web de La Coccinelle au www.lacoccinelle.com ou sur demande.
- b. Le programme est tenu de garder à jour la liste des allergies des enfants qui fréquentent le service de garde.
- c. Le parent est responsable d'aviser le personnel du programme de toute allergie ou réaction possible afin qu'elle soit inscrite au dossier de l'enfant.
- d. Si un enfant souffre d'allergies mortelles, le parent doit fournir des inhalateurs et/ou un dispositif d'auto-injection d'adrénaline «Epipen» ou «Allerject», ainsi que des directives précises en cas de réaction allergique. Notez que les dispositifs d'auto-injection «Twin-Jet» ne seront pas acceptés, dû à la complexité de leur mécanisme. C'est aussi la responsabilité du parent de s'assurer que le dispositif d'auto-injection d'adrénaline (Epipen) de son enfant n'est pas périmé. Un enfant qui se présente à la garderie avec un Epipen périmé ou qui n'a pas son Epipen avec lui sera retourné à la maison. Nous recommandons fortement que chaque enfant porte son «Epipen» ou «Allerject sur lui (dans un étui) et qu'un deuxième dispositif d'auto-injection d'adrénaline soit fourni à La Coccinelle.
- e. Dû à de nombreuses allergies alimentaires, les arachides et noix ainsi que tous produits avec la mention 'peut contenir des traces d'arachides ou de noix' sont strictement interdits sur les lieux des programmes parascolaires. Les parents sont responsables d'éviter que leur enfant consomme des aliments pouvant contenir des noix ou arachides le matin ou avant de venir à la garderie, ceci afin d'éviter que des traces d'arachides sur les vêtements

ou le visage de l'enfant ne déclenchent une réaction anaphylactique chez un enfant allergique. D'autres restrictions ou directives peuvent s'imposer selon les cas d'allergies présents dans les groupes d'enfants. Les parents seront avisés par une note de service si c'est le cas.

- f. L'anniversaire des enfants sera souligné sans gâteau.
- g. Noter que la planification comprendra des activités culinaires pour les enfants. Le personnel s'assurera de faire des activités culinaires de façon sécuritaire pour les enfants allergiques de façon à inclure tous les enfants dans la même activité en tenant compte de l'allergie de cet enfant. Le parent sera invité à collaborer avec le personnel afin de faire de ces activités une expérience positive pour tous. Si pour une raison quelconque, votre enfant ne peut consommer certains aliments, veuillez l'indiquer sur le formulaire d'inscription dans la section « particularité alimentaire » et en aviser l'éducatrice de votre enfant.

Enfants malades :

Les règlements qui suivent sont dictés par les directives du bureau de Santé publique de la Ville d'Ottawa et Santé publique de Lanark et doivent être respectées par tous les programmes de La Coccinelle.

- a. Tout enfant doit être en bonne santé pour participer aux activités du programme, y compris les activités à l'extérieur.
- b. L'enfant ne sera pas admis au programme s'il présente les symptômes de maladie suivants : fièvre, éruption cutanée non diagnostiquée, diarrhée, vomissement ou maladie transmissible.
- c. Lorsque l'enfant démontre des symptômes de maladie pendant la durée du programme, le personnel communiquera avec le parent afin qu'il vienne le chercher le plus tôt possible.
- d. Certaines maladies et certains symptômes exigent une exclusion du service de garde durant une certaine période de temps. La période d'exclusion de l'enfant est déterminée par le bureau de Santé publique d'Ottawa et dépendra des symptômes et de la maladie. Pour la liste des symptômes et maladies exigeant une exclusion de l'enfant, veuillez consulter le site de Santé publique d'Ottawa au <http://ottawa.ca/fr/residents/sante-publique/ressources-pour-les-enseignants-et-les-employeurs/directives-sur-les>. En cas d'exclusion, le parent sera avisé par une lettre qui lui sera remise par le personnel du service de garde.
- e. Lorsque l'enfant démontre des symptômes de maladie pendant le programme parascolaire, le personnel communiquera avec le parent afin qu'il vienne chercher l'enfant le plus rapidement possible.

- Un enfant malade peut manifester un ou plusieurs des symptômes suivants :

- Changement de comportement
- Diarrhée
- Vomissements
- Déshydratation
- Éruption cutanée
- Rhume et toux
- Fièvre (L'enfant a une fièvre si sa température excède 37,5 °C ou 99,5 °F sous le bras.)

En attendant l'arrivée de son parent, l'enfant se reposera dans un endroit tranquille à l'écart des autres dans la mesure où cela est possible.

- f. Selon les symptômes de l'enfant, la gravité de la maladie et sa contagiosité, le personnel peut demander un certificat de santé signé par le médecin avant qu'un enfant revienne au programme, tel que stipulé dans les procédures du bureau de Santé publique d'Ottawa.
- g. **Le parent doit aviser le personnel le plus tôt possible lorsque son enfant présente des symptômes de maladies transmissibles.**

Médicaments :

- a. Le personnel désigné n'administrera que les médicaments d'ordonnance, conformément aux lois provinciales.

- b. Le personnel peut administrer des médicaments d'ordonnance à un enfant seulement si le parent signe et date un formulaire d'autorisation.
- c. Aucun médicament ne doit rester dans le casier ou le sac de l'enfant. Le parent est responsable de remettre tout médicament en main propre au personnel.
- d. Tout médicament doit être prescrit par un médecin et être présenté dans son contenant original portant une étiquette avec le nom de l'enfant, le nom du médicament, la posologie, la date d'achat. Le parent est responsable de vérifier la date d'expiration indiquée sur le médicament. Le personnel n'est pas autorisé à administrer un médicament si celui-ci est expiré.
- e. Aucun médicament non-prescrit ne pourra être administré sur les lieux par les parents ni par un membre du personnel.

LES INCIDENTS GRAVES

Tous les fournisseurs de services qui assurent la prestation de services financés ou administrés par le Ministère de l'éducation), ou auxquels ce ministère délivre un permis, doivent fournir des services favorisant la santé, la sécurité et le bien-être de la clientèle. Les fournisseurs de services doivent rendre des comptes au Ministère de l'éducation afin de démontrer que leurs services sont conformes à la loi, aux règlements ou aux politiques du Ministère de l'éducation qui s'y appliquent, selon le cas.

Le signalement des incidents graves est un des nombreux outils permettant au Ministère de l'éducation et à un fournisseur de services de contrôler efficacement la pertinence et la qualité de la prestation des services. Ce contrôle comprend l'examen permanent des méthodes, des modalités et des besoins en formation du fournisseur de services. Les renseignements sur les incidents graves sont à la disposition des superviseuses et superviseurs des programmes régionaux, des conseillères et conseillers en programme, des responsables de la délivrance des permis et de la conformité, de même que des bureaux du Ministère de l'éducation. Tout incident grave doit être rapporté au Ministère de l'éducation dans les 24h suivant l'incident et un Formulaire de notification d'incident grave doit être affiché bien en vue au service de garde pendant 10 jours.

Le Ministère de l'éducation a établi une liste des incidents graves que les fournisseurs de services doivent leur signaler.

Incident grave à être signalé au Ministère de l'Éducation, Division de la petite enfance

- a. le décès d'un enfant alors qu'il bénéficiait de services de garde dans un local de services de garde en milieu familial ou dans un centre de garde, que le décès soit survenu lorsque l'enfant se trouvait à l'intérieur ou à l'extérieur du local;
- b. les cas de mauvais traitements ou de négligence, avérés ou allégués, à l'endroit d'un enfant alors qu'il bénéficiait de services de garde dans un local de services de garde en milieu familial ou dans un centre de garde;
- c. une blessure ou une maladie qui met la vie d'un enfant en danger alors qu'il bénéficiait de services de garde dans un local de services de garde en milieu familial ou dans un centre de garde;
- d. un incident au cours duquel un enfant bénéficiant de services de garde dans un local de services de garde en milieu familial ou dans un centre de garde est porté disparu ou laissé temporairement sans surveillance;
- e. une interruption imprévue des activités normales d'un local de services de garde en milieu familial ou d'un centre de garde qui présente un risque pour la santé, la sécurité ou le bien-être des enfants bénéficiant de services de garde dans le local de services de garde en milieu familial ou dans le centre de garde.

LA SÉCURITÉ

Environnement sans tabac : Il est interdit de fumer sur les lieux du programme, sur le terrain du conseil scolaire et sur les terrains de jeux.

Premiers soins : Le personnel a reçu une formation en secourisme d'urgence et en administration d'EPIPEN. En cas d'accident, les premiers soins seront donnés. S'il s'agit d'une urgence, le service d'ambulance sera utilisé. Les parents seront avisés de toute éventualité.

Urgences : En cas d'un incendie ou d'une urgence grave, le personnel évacuera le centre et amènera les enfants dans un hébergement d'urgence prédéterminé. Voir Annexe D pour connaître le lieu du refuge de votre site et comment nous rejoindre à cet endroit). Selon la situation, un transport par autobus scolaire pourrait être utilisé pour conduire les enfants au lieu de refuge. Ils y demeureront jusqu'à ce que le groupe soit autorisé à retourner sur les lieux ou jusqu'à ce que les parents viennent les chercher. En cas de situation d'urgence le centre communiquera par téléphone ou par courriel.

Code de conduite : La Coccinelle vise à assurer un milieu exempt de violence dans lequel tous les enfants, les parents, les bénévoles et les membres du personnel sont hors de danger et se sentent en sécurité. Pour cette raison, les comportements violents et agressifs y compris l'agression verbale ne seront pas tolérés dans aucun établissement géré par La Coccinelle.

La surveillance des bénévoles et étudiants affectés à un programme de garde d'enfant

La Coccinelle accueille à l'occasion des étudiants et des bénévoles dans ses programmes. Conformément au règlement de l'Ontario de la loi 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance, une politique a été rédigée pour assurer la sécurité et le bien-être des enfants.

Une session d'orientation est complétée avec le personnel bénévole et étudiant au sein des programmes de La Coccinelle avant de faire du bénévolat dans les programmes de La Coccinelle. Tout bénévole ou étudiant affecté à un programme d'enfant doivent lire et signer les politiques et les procédures du programme, avant tout contact avec les enfants. Les bénévoles et les étudiants ne sont jamais laissés seuls dans la garderie sans supervision et ne compte pas dans le calcul du ratio employés-enfants.

Vérification des antécédents judiciaires du personnel, stagiaires et bénévoles dans les programmes de La Coccinelle:

Toute personne qui travaille (personnel, stagiaires et bénévoles) doit faire preuve d'un résultat négatif d'une vérification des antécédents judiciaires (secteur vulnérable) avant de participer au programme. Une personne qui attend le résultat de sa demande de vérification est autorisée à travailler auprès des enfants si elle est supervisée en tout temps et qu'elle fournit un reçu faisant foi de sa demande.

Vérification des antécédents judiciaires des parents lors des excursions et bénévole dans le programme

La Coccinelle encourage la participation des parents dans les programmes de La Coccinelle.

Tout parent ou adulte qui participe dans le programme ou accompagne son enfant pour une excursion doit faire preuve d'un résultat négatif d'une vérification des antécédents judiciaires (secteur vulnérable) effectué par un corps de police avant de participer au programme. Une lettre de bénévolat sera fournie par la coordonnatrice de programme au parent qui souhaite participer dans les programmes de La Coccinelle.

Lock-down : En concordance avec les Conseils scolaires, des procédures d'urgences sont en place dans tous les programmes de La Coccinelle pour des situations de 'lock-down'. Des pratiques auront lieu à différents moments de l'année, selon le plan d'urgence. Les parents sont avisés de toutes pratiques ou d'incidents de 'lock-down'.

Insectifuge : Le personnel de La Coccinelle n'appliquera aucun produit insectifuge en vaporisateur aux enfants par mesure de sécurité. Seuls les insectifuges sous forme de crème ou de lotion et respectant les recommandations de Santé Canada quant à la concentration de DEET du produit, pourront être appliqués sur les enfants si demandé et fourni par le parent. Le personnel utilisera des gants chirurgicaux pour faire l'application d'insectifuge sur les enfants afin d'éviter une exposition répétée au DEET dans leur organisme par la transmission des mains. Les enfants de 6 ans et plus peuvent appliquer eux-mêmes un produit insectifuge si demandé et fourni par le parent dans la mesure où ce produit prend la forme de crème ou de lotion et qu'il respecte les recommandations de Santé Canada quant à la concentration de DEET contenu dans le produit utilisé.

Pour en savoir plus sur les recommandations de Santé Canada concernant l'utilisation d'insectifuge, veuillez consulter ce site : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/sujet-pesticides/insectifuges.html>

Crème solaire : C'est la responsabilité des parents de fournir de la crème solaire pour l'enfant. Le personnel n'est pas autorisé à appliquer la crème solaire sur l'enfant, mais il viendra en aide aux enfants de moins de 6 ans et appuiera les enfants de 6 ans et plus dans le processus d'application de la crème solaire. La crème solaire en bombe aérosol ou en vaporisateur n'est pas acceptée. Il est recommandé de porter un chapeau en tout temps lors du jeu extérieur.

LES VÊTEMENTS ET LES OBJETS PERSONNELS

Tous les vêtements, par exemple les bottes, les vestes, les mitaines, les chapeaux et les chandails doivent être identifiés avec le nom de l'enfant. Les enfants doivent porter des souliers en tout temps.

Il est essentiel que l'enfant soit habillé de façon à pouvoir profiter pleinement des activités. Quoique le personnel fasse un effort raisonnable pour éviter que les enfants tachent ou endommagent leurs vêtements, il est impossible d'éviter tous les dégâts qui peuvent se produire durant les activités quotidiennes. La Coccinelle ne se tient pas responsable pour tout vêtement qui sera taché ou endommagé. La Coccinelle ne se tient pas responsable des objets personnels perdus ou endommagés.

LES ANNEXES

Pour la politique concernant les questions et les préoccupations des parents, consultez l'ANNEXE A

Pour les frais et les paiements, consultez l'ANNEXE B

Pour les coordonnées des différents sites consultez l'ANNEXE C.

Pour les coordonnées des lieux de refuge pour votre site, consultez l'ANNEXE D

Pour les informations concernant le Code de vie, consultez l'ANNEXE E.

Pour les autres programmes de La Coccinelle, consultez notre site web : www.lacoccinelle.com

ANNEXE A : POLITIQUE CONCERNANT LES QUESTIONS ET LES PRÉOCCUPATIONS DES PARENTS

Objectif

La présente politique vise à offrir un processus transparent pour répondre aux questions et préoccupations des parents.

Nous encourageons les parents à jouer un rôle actif dans les activités de La Coccinelle et à discuter régulièrement de l'expérience que vit leur enfant dans le cadre du programme. Comme nous l'avons indiqué dans notre énoncé de programme, nous soutenons les interactions positives et attentives entre les enfants, les parents et le personnel, et nous favorisons l'engagement des parents et une communication continue à propos du programme et de leurs enfants. Notre personnel est prêt à s'entretenir avec les parents et à favoriser les échanges positifs.

Toutes les questions et préoccupations soulevées par les parents et tuteurs sont prises au sérieux par La Coccinelle, et tout est fait pour y répondre à la satisfaction de toutes les parties et le plus rapidement possible.

Les questions et préoccupations peuvent être formulées à l'oral ou à l'écrit. La réponse est communiquée oralement, ou par écrit si la demande en est faite. Le niveau de détail de la réponse respecte la confidentialité de toutes les parties concernées.

Les parents reçoivent une première réponse dans un délai normalement de 24 heures (1 jour ouvrable). La personne à l'origine de la question ou de la préoccupation demeure informée tout au long du processus de résolution.

L'examen des questions et préoccupations se fait de manière juste, impartiale et respectueuse de toutes les parties concernées.

Confidentialité

Chaque question et préoccupation est traitée de manière confidentielle, et tout est fait pour protéger la vie privée des parents, des enfants, des étudiants et des bénévoles, sauf s'il faut divulguer des renseignements pour des raisons juridiques (p. ex., au ministère de l'Éducation, à loi ou à une société d'aide à l'enfance).

Soupçons de mauvais traitements ou de négligence à l'égard d'un enfant

Toute personne, qu'il s'agisse d'un membre du grand public ou d'une professionnelle ou d'un professionnel qui travaille avec des enfants, est tenue par la loi de signaler ses soupçons de mauvais traitements ou de négligence à l'égard d'un enfant.

Si les parents ou tuteurs soupçonnent qu'un enfant est victime de mauvais traitements ou de négligence, ils doivent communiquer directement avec la société d'aide à l'enfance (SAE) locale.

Toute personne qui est informée de tels soupçons doit également en faire part à la SAE, conformément au « Devoir de faire rapport » de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille.

Pour en savoir plus, consulter la page

<http://www.children.gov.on.ca/htdocs/French/childrensaidd/reportingabuse/index.aspx>

Procédures

Sujet de la question ou préoccupation	Marche à suivre par les parents ou tuteurs	Marche à suivre par le personnel ou le titulaire de permis
<p>Programme</p> <p>Horaire, période de repos, apprentissage de la propreté, activités intérieures ou extérieures ou alimentaires, etc.</p>	<p>Aborder la question ou la préoccupation en premier lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - avec le personnel éducateur <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> - avec la coordonnatrice 	<ul style="list-style-type: none"> - Traiter la question ou la préoccupation dès qu'elle est soulevée. <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> - Demander à rencontrer le parent, la tutrice ou le tuteur dans un délai de 24 heures (1) jour ouvrable. <p>Consigner la question ou la préoccupation en détail, en indiquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la date et l'heure auxquelles elle a été reçue; - le nom de la personne qui l'a reçue; - le nom de la personne qui en est à l'origine; - le sujet de la question ou de la préoccupation; - le cas échéant, les mesures qui ont été prises pour y répondre et l'information communiquée au parent, à la tutrice ou au tuteur sur la marche à suivre.
<p>Généralités du site ou fonctionnement</p> <p>Frais de garde, heures d'ouverture, recrutement du personnel, listes d'attente, menus, etc.</p>	<p>Aborder la question ou la préoccupation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - avec la coordonnatrice/éducatrice en chef ou l'appui administratif 	<p>Diriger le parent, la tutrice ou le tuteur vers la personne appropriée si celle avec qui il ou elle a communiqué n'est pas en mesure de traiter sa question ou sa préoccupation.</p> <p>Informez la gestionnaire des ressources humaines de la situation dans le cas d'une employée.</p> <p>Informez la gestionnaire des programmes de la situation dans le cas d'un parent.</p> <p>Veillez à ce que la personne appropriée commence à enquêter sur la question ou la préoccupation dans un délai de 48 heures 2 jours ouvrables, ou dès que possible. En cas de retard, expliquer les raisons par écrit.</p>
<p>Personnel, parent, coordonnatrice</p>	<p>Aborder la question ou la préoccupation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - directement avec la personne; <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> - avec la coordonnatrices/éducatrice en chef <p>Si le parent, la tutrice ou le tuteur a une question ou une préoccupation au sujet de la conduite d'un membre du personnel, d'un parent en service, etc. qui met en péril la santé, la sécurité ou le bien-être d'un enfant, il ou elle doit immédiatement en faire part à la coordonnatrice /éducatrice en chef</p>	<p>Informez la gestionnaire des ressources humaines de la situation dans le cas d'une employée.</p> <p>Informez la gestionnaire des programmes de la situation dans le cas d'un parent.</p> <p>Veillez à ce que la personne appropriée commence à enquêter sur la question ou la préoccupation dans un délai de 48 heures 2 jours ouvrables, ou dès que possible. En cas de retard, expliquer les raisons par écrit.</p>
<p>Étudiant ou bénévole</p>	<p>Aborder la question ou la préoccupation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - avec le personnel chargé de superviser le bénévole ou l'étudiant; <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> - avec la coordonnatrice du site/éducatrice en chef <p>Si le parent, la tutrice ou le tuteur a une question ou une préoccupation au sujet de la conduite d'un étudiant ou d'un bénévole qui met en péril la santé, la sécurité ou le bien-être d'un enfant, il ou elle doit immédiatement en faire part à la coordonnatrice.</p>	<p>Communiquer le résultat de l'enquête au parent, à la tutrice ou au tuteur qui a soulevé la question ou la préoccupation.</p>

Transfert des questions ou des préoccupations : Si les parents ou les tuteurs ne sont pas satisfaits de la réponse qu'ils ont reçue de la coordonnatrice, ils peuvent s'adresser de vive voix ou par écrit à la gestionnaire des programmes à programmes@lacoccinelle.com ou au 613-824- 4544 poste 225.

ANNEXE B: LES FRAIS ET LES PAIEMENTS

Parascolaire et prématernelle

Les frais mensuels sont déterminés en divisant par dix le coût total de l'année scolaire de septembre à juin (ce calcul ne comprend pas les journées pédagogiques/hors calendrier, les congés de Noël et d'hiver). En conséquence, le montant à payer ne varie pas d'un mois à l'autre. Les paiements seront effectués le premier jour de chaque mois par retrait automatique selon les tarifs indiqués ci-dessous. Un chèque pour couvrir le premier paiement pourrait être nécessaire.

École Des Sentiers, De la Découverte, Saint-Guillaume, École Lamoureux et la Source

Enfants inscrits à la maternelle et jardin

Avant et après l'école : 350\$ par mois (3 500\$ septembre à juin)
Avant l'école seulement : 177,50\$ par mois (1 775\$ septembre à juin)
Après l'école seulement : 202,50\$ par mois (2 025\$ septembre à juin)

Enfants inscrits de la 1^{ère} à la 6^e année

Avant et après l'école : 310\$ par mois (3 100\$ septembre à juin)
Avant l'école seulement : 152,50\$ par mois (1 525\$ septembre à juin)
Après l'école seulement : 187,50\$ par mois (1 875\$ septembre à juin)

École Le Prélude

Enfants inscrits de la 1^{ère} à la 6^e année

Avant et après l'école : 310\$ par mois (3 100\$ septembre à juin)
Avant l'école seulement : 152,50\$ par mois (1 525\$ septembre à juin)
Après l'école seulement : 187,50\$ par mois (1 875\$ septembre à juin)

École Arc-en-ciel, Reine-des-bois, Notre-Place, J.-L.-Couroux et Alain-Fortin

Enfants inscrits à la maternelle et jardin

Avant et après l'école : 350\$ par mois (3 500\$ septembre à juin)
Avant l'école seulement : 137,50\$ par mois (1 375\$ septembre à juin)
Après l'école seulement : 242,50\$ par mois (2 425\$ septembre à juin)

Enfants inscrits de la 1^{ère} à la 6^e année

Avant et après l'école : 310\$ par mois (3 100\$ septembre à juin)
Avant l'école seulement : 127,50\$ par mois (1 275\$ septembre à juin)
Après l'école seulement : 212,50\$ par mois (2 125\$ septembre à juin)

Les tarifs de la prématernelle

Prématernelle régulière et francisation : 177.50\$ par mois- (1775\$ septembre à juin)

Garderie

Les paiements sont effectués aux deux semaines (le lundi) par retrait automatique selon les tarifs indiqués ci-dessous. Un chèque pour couvrir le premier paiement pourrait être nécessaire.

Les tarifs poupon, bambin et préscolaire

Temps plein :

Groupe poupon : 75,00\$ par jour - 750\$ par deux semaines
Groupe bambin : 59,00 \$ par jour - 590\$ par deux semaines
Groupe préscolaire : 49,50 \$ par jour - 495\$ par deux semaines

Un frais de 25\$ sera exigé pour tout rejet et retard de paiement.

ANNEXE C : POUR NOUS JOINDRE / 2018-2019

Administration

1344, promenade Youville, Orléans (Ontario) K1C 2X8
Secrétaire-réceptionniste 613-824-4544 poste 0

TÉL. 613-824-4544 / TELEC. 613-824-2383
info@lacoccinelle.com

La Coccinelle, École Alain-Fortin

676, promenade Lakeridge, Orléans (Ontario) K4A 0J8
Coordonnatrice : Caroline Lafleur

TÉL. 613-834-8055 / TÉLÉC. 613-834-0080
alainfortin@lacoccinelle.com

La Coccinelle, École Arc-en-Ciel

1830, boul. Portobello, Orléans (Ontario) K4A 3T6
Coordonnatrice: Geneviève Rainville

TÉL. 613-841-4034 / TÉLÉC. 613-841-3467
arcenciel@lacoccinelle.com

La Coccinelle, École au cœur d'Ottawa

88, rue Main, Ottawa (Ontario) K4A 3T6
Coordonnatrice: Louise Lajoie

TÉL. 613-680-8366 / TÉLÉC. 613-680-8367
aucoeur@lacoccinelle.com

La Coccinelle, École Béatrice-Desloges

1999, av. Provence, Orléans (Ontario) K4A 3Y6
Éducatrice en chef : Carole Beaulne

TÉL. TEL. 613-841-2840 / TÉLÉC. 613-841-4532
beatrice.desloges@lacoccinelle.com

La Coccinelle, École De la Découverte

866, rue Scala, Orléans (Ontario) K4A 4T6
Coordonnatrice : Marie-Ève Diotte-Fredette

TÉL. 613-841-3535 / TÉLÉC. 613-841-3293
deladecouverte@lacoccinelle.com

La Coccinelle, École Des Sentiers

2159, rue Nantes, Orléans (Ontario) K4A 4C4
Coordonnatrice : Guitta Wakim

TÉL. 613-837-9726 / TÉLÉC. 613-837-5067
dessentiers@lacoccinelle.com

La Coccinelle, École J.-L.-Couroux

10, av. Findlay, Carleton Place (Ontario) K7C 4K1
Coordonnatrice: Mélanie Émond

TÉL. 613-253-7886/ TÉLÉC. 613-253-2397
jlcouroux@lacoccinelle.com

La Coccinelle, École La Source

1445, promenade Duford, Orléans (Ontario) K1E 1E8
Coordonnatrice: Danielle Baker

TÉL. 613-830-0212 / TÉLÉC. 613-830-4562
lasource@lacoccinelle.com

La Coccinelle, École Le Prélude

6025, promenade Longleaf, Orléans (Ontario) K1W 1G3
Coordonnatrice : Noëlla Dubuc-Morin

TÉL. 613-841-8630 / TÉLÉC. 613-841-3424
leprelude@lacoccinelle.com

La Coccinelle, École Lamoureux

2540, av. Kaladar, Ottawa (Ontario) K1V 8C5
Éducatrice en chef : Joany Gallant par intérim

TEL. 613-523-1807/ TÉLÉC. 613-523-7983
lamoureux@lacoccinelle.com

La Coccinelle – École Notre-Place

665, prom. Des Aubépines, Orléans (Ontario) K4A 0Z3
Coordonnatrice: Anne-Renée Caporicci

TEL. (613) 590-7766/ TÉLÉC. (613) 590-2393
notreplace@lacoccinelle.com

La Coccinelle, École Reine-des-Bois

1450, promenade Duford, Orléans (Ontario) K1E 1E6
Coordonnatrice: Danielle Baker

TÉL. 613-824-7176 / TÉLÉC. 613-824-6506
reinedesbois@lacoccinelle.com

La Coccinelle, École Saint-Guillaume

5750, chemin Buckland, Vars (Ontario) K0A 3H0
Coordonnatrice : Monique Charlebois

TÉL. 613-835-3202 / TÉLÉC. 613-835-2999
saint.guillaume@lacoccinelle.com

ANNEXE D : LES LIEUX DE REFUGE D'URGENCE

<i>Nom du site</i>	<i>Refuge désigné</i>	<i>Adresse</i>	<i># de téléphone</i>
La Coccinelle, École Reine-des -Bois	École La Source	1445, promenade Duford, Orléans	(613) 744-8346
La Coccinelle, École La Source	École Reine-des-Bois	1450 promenade Duford, Orléans	(613) 744-8647
La Coccinelle, École Des Sentiers	Avalon Public School	2080, promenade Portobello, Orléans	(613) 834-7313
La Coccinelle, École Arc-en-Ciel	St-Clare School	2133, promenade Gardenway, Orléans	(613) 834-6334
La Coccinelle, École Le Prélude	École secondaire Louis-Riel	1655, chemin Bearbrook, Orléans	(613) 837-2216
La Coccinelle, École De la Découverte	École Béatrice-Desloges	1999, ave Provence, Orléans	(613) 837-9726
La Coccinelle, École Saint-Guillaume	Église Saint-Guillaume	5790, chemin Buckland, Vars	(613) 443-1410
La Coccinelle École Alain-Fortin	St. Dominic School	2300 Esprit Dr, Orléans, ON K4A 0T5	(613) 424-3760
La Coccinelle Béatrice-Desloges	École De la Découverte	866, rue Scala, Orléans	(613) 744-5894
La Coccinelle Notre-Place	École Alain-Fortin	676, prom. Lakeridge, Orléans	(613) 749-7454
La Cocinelle Lamoureux	Midway	2477 Kaladar Ave, Ottawa	(613) 526-0343
La Coccinelle J.-L.-Couroux	Lanark Community Centre	9 Bennett Drive, Carleton Place	(613) 527-7619
La Coccinelle au cœur d'Ottawa	École secondaire Immaculata	140, rue Main, Ottawa	(613) 237-2001

ANNEXE D : CODE DE VIE DE LA COCCINELLE

PRÉAMBULE

Le code de vie Coccinelle a été développé dans le but de créer un environnement où la sécurité physique et émotionnelle des enfants, des familles et du personnel est assurée. **Les enfants, les familles et le personnel doivent respecter les droits des autres. Aucune forme d'agression physique ou verbale ne sera tolérée.** Les comportements violents et agressifs compromettent la sécurité et le bien-être des autres; ils entraînent des luttes pour le pouvoir, la destruction, une faible estime de soi et l'humiliation.

Le 'code de vie' ci-joint a pour but d'offrir un milieu où tous les enfants peuvent être assurés que leur corps, leurs idées et leurs projets sont en sécurité et respectés. Veuillez, s'il vous plaît, le lire attentivement avec votre enfant. Les enfants de 6 ans et plus sont invités à signer la reconnaissance afin de confirmer leur engagement à respecter le code de vie.

CODE DE VIE

DES PROGRAMMES PARASCOLAIRES DE LA COCCINELLE

2018-2019



Le ‘code de vie’ de La Coccinelle

Q: Pourquoi un ‘code de vie’ à La Coccinelle?

R: Le code de vie existe pour assurer qu’ici, ton corps, tes idées et tes projets sont en sécurité et respectés.

Q: Qu’est-ce que cela veut dire pour moi?

R: Pour assurer que ton corps, tes idées et tes projets sont respectés, tous les amis inscrits à La Coccinelle doivent suivre certains règlements. Toi aussi tu dois respecter le corps, les idées, et les projets des autres.



Voici les règlements que tu dois t’engager à respecter.

1. Je respecte les autres; j’utilise toujours des gestes et des paroles appropriées.
2. Je participe à des jeux en ayant un comportement acceptable en tout temps.
3. Je demeure toujours avec mon groupe et si j’ai à quitter je demande toujours la permission.
4. Je respecte en tout temps les objets et les projets des autres ainsi que l’équipement fourni (les jeux, les jouets, les tables, etc).
5. Je garde les locaux propres et je range les objets.
6. Je dois suivre les directives de toutes les éducatrices et de tous les éducateurs.
7. J’utilise toujours un langage convenable.
8. Je parle français en tout temps.
9. Je respecte en tout temps les directives concernant la santé et la sécurité.

Procédures de gestion du comportement pour les enfants de maternelle et jardin

Si l'enfant ne respecte pas les règlements à la page précédente, l'éducatrice ou l'éducateur fera son possible pour lui donner une chance raisonnable d'améliorer son comportement. Si l'enfant refuse toujours de suivre les règlements, les étapes suivantes seront appliquées :

1. L'enfant sera observé par le personnel.
2. Si des difficultés sont observées, le personnel documentera les comportements de l'enfant et tentera d'apporter des solutions pour réduire la fréquence ou éliminer le comportement.
3. Si les difficultés notées persistent, une rencontre préliminaire sera organisée entre les parents, la ou les éducatrices de l'enfant et la coordonnatrice afin de discuter de la situation et de trouver des solutions possibles.
4. Si les difficultés persistent après l'application des solutions proposées, une deuxième rencontre sera organisée avec les parents, la ou les éducatrices de l'enfant et la coordonnatrice afin d'élaborer un plan d'action. La gestionnaire des programmes pourrait participer à la rencontre lorsque nécessaire. Le plan d'action aura pour but de préciser les objectifs, d'établir des stratégies et de déterminer des échéanciers.
5. S'il n'y a toujours pas d'amélioration de la situation deux semaines après l'application des stratégies du plan d'action, un avis de retrait de 2 à 4 semaines, selon la gravité de la situation, sera remis aux parents. Dans des circonstances exceptionnelles où l'enfant aurait de façon répétitive, des comportements dangereux mettant à risque sa sécurité ou la sécurité des autres enfants, un retrait immédiat pourrait être exigé et ce sans préavis.

Procédures de gestion du comportement pour les enfants de 1^{ière} à 6^{ième} années

Si je ne respecte pas les règlements à la page précédente, mon éducatrice ou mon éducateur fera son possible pour me donner une chance raisonnable d'améliorer mon comportement. Si je refuse toujours de suivre les règlements, les conséquences suivantes me seront imposées.

1. La première infraction: Discussion et note dans le dossier
Mon éducatrice ou mon éducateur discutera avec moi et me rappellera les règlements. Ensemble, nous essayerons de trouver des solutions qui pourraient m'aider à éliminer ce comportement. On pourrait m'imposer une conséquence qui serait immédiate et qui aurait rapport à mon geste.
2. La deuxième (même) infraction: Première fiche de comportement et recherche de solutions.
Mon éducatrice ou mon éducateur discutera avec moi, me rappellera les règlements et en discutera avec mes parents afin que nous trouvions des solutions possibles pour adresser mon comportement. On complétera une fiche de comportement qui sera conservée à mon dossier et mes parents en recevront une copie.
3. La troisième (même) infraction: Deuxième fiche de comportement et rédaction d'un plan d'action.
Une deuxième fiche de comportement sera déposée à mon dossier. De plus, un plan d'action sera élaboré avec la collaboration de mes parents. Ensemble, on essaiera de trouver des stratégies pour m'aider à modifier mon comportement.

Un plan d'action est un document élaboré par mon éducatrice ou mon éducateur avec la consultation de mes parents et de moi-même. Le but est de me donner une dernière chance de modifier mon comportement. C'est un plan conçu juste pour moi qui expliquera ce que j'ai à changer, les renforcements positifs (récompenses possibles pour m'encourager) ainsi que les conséquences qui pourraient être imposées. Selon la sévérité, la conséquence pourrait être un privilège retiré ou une suspension de quelques jours.

Si ce comportement continue et ne peut être contrôlé par un plan d'action appliqué durant deux semaines, mes parents recevront un avis de renvoi par écrit avec un préavis de deux semaines **à 4 semaines**, selon la sévérité de mon comportement et je ne pourrai plus participer aux programmes parascolaires de La Coccinelle. Pour des gestes de nature grave ou pour des gestes qui mettent à risque la sécurité d'un autre, il pourrait y avoir un renvoi immédiat.